



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 mars 1999**

**Acquisition LUCAS - 111 rue Gambetta**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 12 Mars 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30 Mars 1999

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Alain BAUDIN donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à Mme Marie-Cécile MORISOT.  
Mme Maryse ROUZIER donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D99116

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 1999**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de la réalisation d'une voie de liaison entre la rue Gauguin et l'Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny, Monsieur LUCAS Jean accepte de céder à la Ville de NIORT un immeuble à usage de garage et grenier, cadastré section BI n° 220 pour 37 m<sup>2</sup> ainsi que les droits liés à la cour commune cadastrée section BI n° 219.

La cession est consentie pour le prix principal de 80.000 F net vendeur et par la livraison d'une parcelle de terrain d'environ 40 m<sup>2</sup> prélevée sur les parcelles cadastrales BI n° 221 et 222 encombrées d'immeubles en très mauvais état et voués à la démolition, à l'exception d'une dépendance de 18 m<sup>2</sup> qui sera conservée. A charge pour la Ville d'assurer la démolition des immeubles sur les parcelles BI n° 221 et 222 ainsi que la construction d'un mur de clôture de 2 m de haut entre la partie de cour commune conservée et la future voie publique.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver cette acquisition aux conditions exposées ci-dessus, acquisition qui a fait l'objet d'un compromis de vente ; la présente acquisition étant inférieure à 200.000 F, l'avis des Domaines n'a pas été requis ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les actes notariés à intervenir qui seront dressés par Maître SURVILLE, le prix ainsi que tous les frais afférents à cette acquisition seront imputés au chapitre 908.221.2151 du Budget.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)